

Projet de service accompagnement santé 2024 / 2028 Synthèse

Un projet qui s'inscrit dans les valeurs de l'association :



L'UDAF de la Moselle est devenue gestionnaire d'un service de Lits Halte Soins Santé (LHSS) et LHSS Mobiles après la fusion-absorption avec l'association Horizon le 1er juillet 2020. Cette petite unité, d'une capacité de 6 lits, se situe dans une aile du CHRS collectif de Betting. L'UDAF est mobilisée pour améliorer le fonctionnement des LHSS existants, mieux répondre aux besoins du territoire et garantir un fonctionnement de la structure sécurisé et équilibré financièrement.

LES MISSIONS DU SERVICE :

Créés en 1993 à titre expérimental, les LHSS (anciennement lits d'hébergement et de soins infirmiers) se voient conférer un statut d'établissement médico-social par la loi n°2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006. Ces structures sont placées sous la responsabilité des Agences Régionales de Santé (ARS) et sont intégrées dans le parcours de soins des personnes en situation de grande précarité. Ouverts en permanence, ils assurent des prestations, d'hébergement, de restauration et de blanchisserie.

Les Lits Halte Soins Santé « accueillent des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue ».

La loi du 1er janvier 2021 a permis de mieux structurer les dispositifs d'accueil des personnes vulnérables et a acté plusieurs points importants pour encadrer et développer l'offre des Lits Halte Soins Santé. Ils ont ainsi pour mission de proposer et dispenser aux personnes accueillies les soins médicaux et paramédicaux adaptés qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient ; de participer à leur éducation à la santé et à leur éducation thérapeutique ; de mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir leurs droits et d'élaborer avec elles un projet de sortie individuel.

LES PROFESSIONNELS DU SERVICE

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels formés en continu qui intervient auprès des personnes accompagnées :



L'expertise et le relais des différents référents permet d'appliquer le suivi de soin dans toutes ses dimensions. Le travail collaboratif et le regard croisé des différents intervenants permettent un suivi qualitatif, la continuité de la prise en charge et participent à la bien-être de la personne.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Une organisation structurée



Des procédures et une organisation interne définie

La modalité de structuration des locaux



Le fonctionnement avec des espaces mutualisés au sein du CHRS de BETTING nous permet aujourd'hui de proposer les modalités suivantes telles que l'aménagement des chambres, l'aménagement d'une salle de soins, un lieu de vie et de convivialité, une buanderie et un parking

La continuité de service assurée



Une vigilance particulière à la continuité de service et à la prise en compte des besoins de la personne accompagnée et au suivi de son dossier.

L'amplitude de séjour

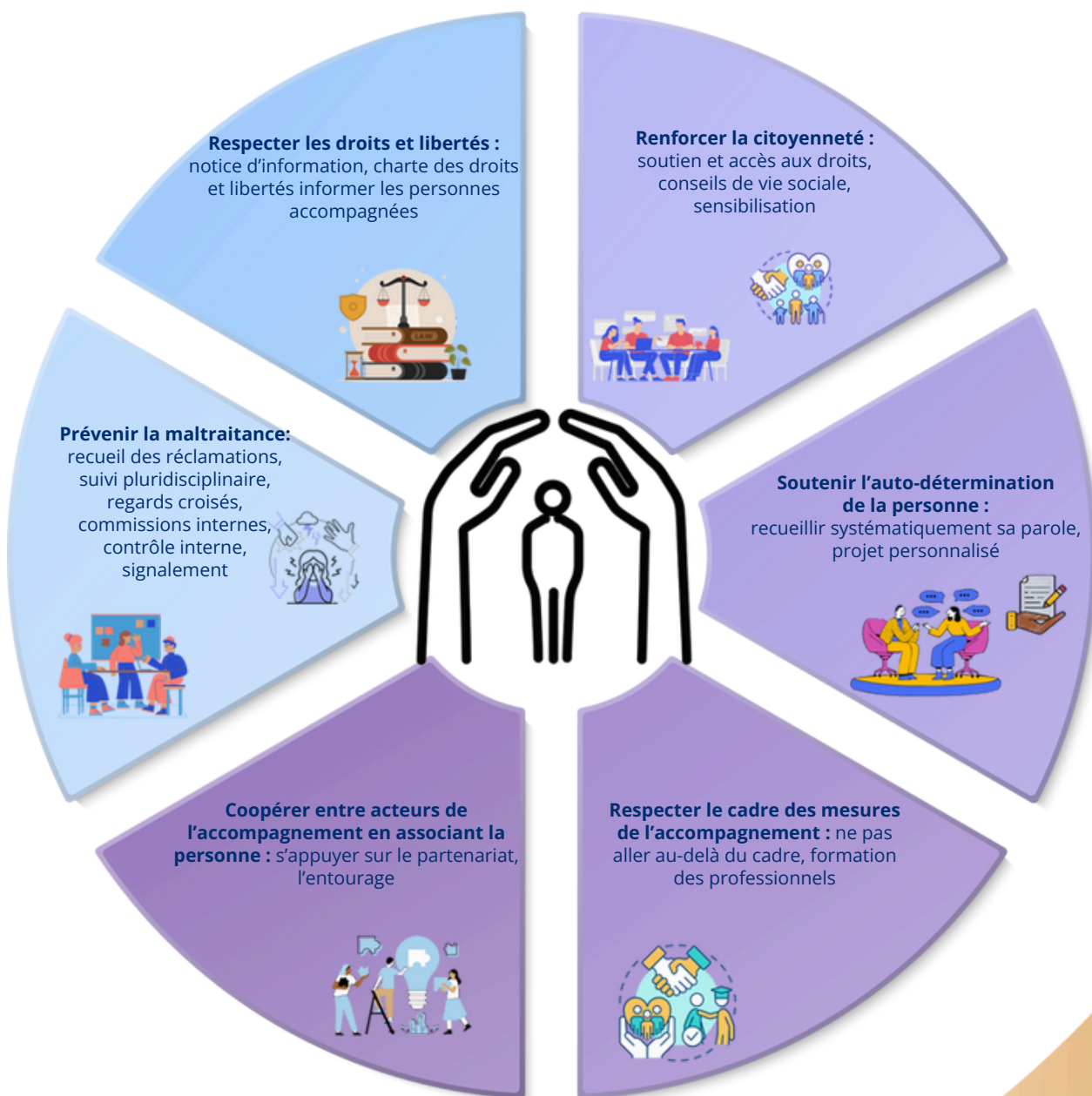


Les Lits Halte Soins Santé de l'UDAF sont ouverts 7j/7 et 24h/24h, tous les jours de l'année. Les résidents bénéficient d'une aide possible la nuit grâce à l'appel malade.



LA PLACE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

Des principes d'intervention qui visent la promotion de la bientraitance



PLAN D' ACTIONS 2024-2028

Afin d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes accompagnées, le service Lits Halte Soins Santé a défini des objectifs et des actions à mettre en oeuvre pour la période 2024-2028 à travers 3 axes de travail.

AXE 1

Les personnes accompagnées et l'offre de service



1. Renforcer la démarche bientraitance, la prévention de la maltraitance et le questionnement éthique
2. Améliorer le repérage et la prévention des risques des personnes accompagnées
3. Soutenir la participation des personnes accompagnées en développant des actions favorisant leur inclusion sociale et leur citoyenneté

AXE 2

Les professionnels et les compétences



1. Renforcer le soutien aux nouveaux professionnels
2. Détecter et prévenir les risques psychosociaux
3. Développer des actions pour favoriser les candidatures et l'embauche des professionnels
4. Renforcer le travail collaboratif entre les différents services d'hébergement et de santé

AXE 3

L'organisation du service



1. Réorganiser l'équipe d'encadrement du Pôle Inclusion et le pilotage des activités
2. Améliorer le suivi de la démarche qualité et gestion des risques
3. Actualiser les procédures d'accompagnement et améliorer l'appropriation de la loi 2002-2